



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 12 juin 2013 à 14 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauv ,   laquelle sont pr sents les membres suivants :

M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt,
M. Jean Lalonde, maire de la municipalit  de Tr s-Saint-R dempteur,
M. Claude Pilon, maire de la municipalit  de Vaudreuil-sur-le-Lac,
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,
M. R al Boisvert, maire de la municipalit  des Coteaux,
M. Marc-Andr  L ger, maire de la ville de L' le-Cadieux,
Mme Marie-Claude Nichols, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l' le-Perrot,
Mme Ga tane Legault, maire de la municipalit  de Saint-Zotique.

Sont  galement pr sents monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur g n ral, ainsi que madame Val rie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux.

Sont absents messieurs Raymond Malo, directeur g n ral adjoint, et Simon Bellemare, directeur des ressources humaines et du d veloppement social durable, ainsi que mesdames Annie L vesque, directrice de l'am nagement du territoire et de l'environnement, et Nadine Ethier, directrice des op rations.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PR FET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA S ANCE

Monsieur le pr fet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comit  administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 13-06-12-01

Il est propos  par monsieur **Marc-Andr  L ger**, appuy  par monsieur **Claude Pilon** et r solu **d'ouvrir** la s ance   14 h 4.

Proposition adopt e.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 13-06-12-02

Il est propos  par monsieur **Yvan Cardinal**, appuy  par madame **Marie-Claude Nichols** et r solu **d'adopter** l'ordre du jour tel que pr sent .

Proposition adopt e.

3. PROC S-VERBAUX

3.1. SUIVI DES R SOLUTIONS DU COMIT  ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur g n ral fait un suivi des r solutions adopt es au comit  administratif.

3.2. PROC S-VERBAL DE LA S ANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2013 : ADOPTION

CA 13-06-12-03

Il est propos  par monsieur **Jean Lalonde**, appuy  par monsieur **Claude Pilon** et r solu **d'adopter** le proc s-verbal de la s ance ordinaire du 8 mai 2013 tel que pr sent .

Proposition adopt e.

4. PR SENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet trait .



5. MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – PROJET DE RÉGLEMENT NUMÉRO 167-11 : ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

5.1. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA 13-06-12-04

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **de lever** la séance ordinaire du comité administratif à 14 h 5 afin de commencer l'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement numéro 167-11.

Proposition adoptée.

5.2. REPRISE DE LA SÉANCE

CA 13-06-12-05

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **de reprendre** la séance ordinaire du comité administratif à 14 h 28.

Proposition adoptée.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

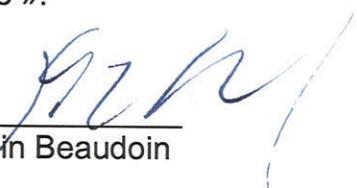
6.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 13-06-12-06

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adopter** la liste MRC 13-06-12.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-06-12, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

6.1.2. ACHATS

Aucun sujet traité.

6.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

6.1.3.1. CONCOURS OVATIONS 2013 : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le directeur général rappelle la demande de subvention de l'organisme *Synergie Entreprises-Emploi Vaudreuil-Soulanges* pour le « Concours Ouations 2013 ». Celle-ci cadre avec les critères de la politique d'attribution du Fonds régional de promotion, mais les sommes ne sont pas prévues au budget et le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges donne déjà une subvention de trois-mille dollars (3 000 \$).

Par conséquent, on ne donne pas suite à la demande de subvention.

6.1.3.2. GANTS DORÉS 2013 : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le directeur général rappelle la demande de subvention de *L'Académie de boxe Le Ring* pour les « Gants dorés 2013 ». Celle-ci ne cadre pas avec les critères de la politique d'attribution du Fonds régional de promotion.



Par conséquent, on ne donne pas suite à la demande de subvention.

6.1.3.3. CONCERT-BÉNÉFICE DU CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE

Monsieur le directeur général rappelle la demande de subvention du *Centre d'histoire La Presqu'île*. Celle-ci cadre avec les critères de la politique d'attribution du Fonds régional de promotion, mais les sommes sont trop élevées pour les fonds disponibles.

Par conséquent, on ne donne pas suite à la demande de subvention.

6.2. PANNEAUX AUTOROUTIERS : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des travaux reliés à l'installation et la conception des panneaux autoroutiers est élevée;

CONSIDÉRANT l'état du dossier;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-06-12-07

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu de **mettre fin** au processus d'appel d'offres pour l'installation et la conception des quatre (4) panneaux autoroutiers et de **mandater** le directeur général pour effectuer les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'évaluer la possibilité d'avoir des panneaux autoroutiers conformes à ceux installés par le MTQ.

Proposition adoptée.

6.3. GREFFE ET LÉGISLATION

6.3.1. METROCOM CANADA – ENTRETIEN 2013-2014 : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les besoins pour l'entretien des équipements de télécommunication radio incendie sur le territoire et pour l'accès à un service d'urgence 24/24, 7 jours/semaine;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme *MetroCom Canada* datée du 23 mai 2013 pour les services d'une (1) année, soit du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014;

CONSIDÉRANT la disponibilité des fonds au poste budgétaire 02 29000 339;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-06-12-08

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu d'**octroyer** un contrat d'entretien à la firme *MetroCom Canada* pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 pour un montant de dix-neuf-mille-trois-cent-quinze dollars et quatre-vingts cents (19 315,80 \$) incluant les taxes et d'**autoriser** le directeur général à signer les documents nécessaires.

Proposition adoptée.

6.3.2. COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉGALITÉ ET COHÉSION DE LA CRÉ VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT : NOMINATION

CONSIDÉRANT la demande de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent aux fins de nommer un commissaire pour la Commission Développement social, Égalité et Cohésion de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté et mis en œuvre la Politique de développement social durable;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à siéger à cette commission;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des ressources humaines et du développement social durable est maintenant responsable de la Politique de développement social durable;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-06-12-09

Il est proposé par monsieur **Marc-André Léger**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu de nommer monsieur Simon Bellemare à titre de commissaire pour la Commission Développement social, Égalité et Cohésion de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en remplacement de madame Nadine Ethier.

Proposition adoptée.

6.3.3. ÉCOCENTRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES SITUÉ À VAUDREUIL-DORION – TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : MÉTAUX FERREUX ET NON-FERREUX : ADDENDA

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 13-04-10-08 octroyant un contrat à l'entreprise *Coteau Métal inc.* pour la fourniture d'un conteneur de quarante (40) verges³, la collecte, le transport, l'achat et la mise en marché des métaux ferreux et non-ferreux;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir plus d'un (1) conteneur;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-06-12-10

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu d'autoriser le préfet et le directeur général pour signer un addenda avec l'entreprise *Coteau Métal inc.* afin d'ajouter des conteneurs au contrat initial.

Proposition adoptée.

6.4. BÂTIMENT

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1. POSTES D'INSPECTEUR AU FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL POUR ÉTUDIANTS : OCTROI DE CONTRATS

CONSIDÉRANT le nombre de carrières et sablières sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les besoins au fonds de voirie régional;

CONSIDÉRANT l'affichage de poste sur le site d'Emploi-Québec (section jeunesse-emploi);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines du 6 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 32000 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-06-12-11

Il est proposé par monsieur **Marc-André Léger**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à madame Julie Hébert et messieurs Nicolas Courcelles et Patrick St-Onge, tous les trois à titre d'inspecteur(trice) au fonds de voirie régional, pour la période du 22 mai 2013 au 30 août 2013, pour un maximum de trente (30) heures par semaine au taux horaire de seize dollars et treize cents (16,13 \$) selon la classe 1 (étudiant) de la convention collective et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à signer les contrats de travail.

Proposition adoptée.

8.2. ADJOINTE AU GREFFE ET AU CONTENTIEUX : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'ajout du poste d'adjoint(e) au greffe et au contentieux lors de l'adoption du nouvel organigramme de la MRC en janvier 2013;

CONSIDÉRANT les besoins au greffe et au contentieux;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en mars 2013 en vertu de l'article 11.01 de la convention collective;

CONSIDÉRANT le processus de sélection à l'externe;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines du 6 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 12000 141 – 25%
- 02 13000 141 – 10%
- 02 61000 141 – 10%
- 02 69000 141 – 1%
- 02 22000 141 – 2%
- 02 29000 141 – 2%
- 02 70200 141 – 2%
- 02 46000 141 – 10%
- 02 40000 141 – 5%
- 02 45400 141 – 20%
- 02 59000 141 – 2%
- 02 61001 141 – 0%
- 02 32000 141 – 1%

POUR CES MOTIFS,

CA 13-06-12-12

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'embaucher** madame Mélissa Côté à titre d'adjointe au greffe et au contentieux pour une durée indéterminée, à temps plein, trente-



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

cinq (35) heures par semaine, à compter du 28 mai 2013, selon la classe 6, échelon 1 de la convention collective.

Proposition adoptée.

8.3. COMMIS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

8.3.1. NOMINATION

CONSIDÉRANT l'ajout d'un nouveau poste lors de la négociation de la convention collective;

CONSIDÉRANT les besoins de la cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne du poste de commis en date du 8 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE la date du dépôt des candidatures a été fixée au 16 mai 2013 et qu'une seule candidature a été reçue;

CONSIDÉRANT l'expérience de la candidate interne dans ce poste à titre d'employée temporaire depuis le 4 septembre 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines du 6 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 12000 141 pour cent pour cent (100 %);

POUR CES MOTIFS,

CA 13-06-12-13

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **de nommer** madame Geneviève Bisson à titre de commis à la cour municipale régionale pour une durée indéterminée, à temps plein, trente-cinq (35) heures par semaine, à compter du 17 mai 2013, selon la classe 2, échelon 1 de la convention collective.

Proposition adoptée.

8.3.2. OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT les besoins à la cour municipale régionale pendant la période des vacances estivales;

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste en mai 2013 en vertu de l'article 11.01 de la convention collective;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de la candidate;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines du 6 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 12000 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-06-12-14

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à madame Pascale Leduc à titre de commis à la cour municipale régionale, pour la période du 10 juin 2013 au 30 août 2013, à trente-cinq (35) heures par semaine au taux horaire de dix-sept dollars et cinquante-huit cents (17,58 \$)



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

selon la classe 2, échelon 1 de la convention collective et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

9. SÉCURITÉ

9.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

11.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

11.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

**12.1.1.1. MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE : RÈGLEMENT NUMÉRO
113-2012-01**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 113-2012-01 de la municipalité de Saint-Polycarpe a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 113-2012 afin d'autoriser les projets intégrés d'habitation sur l'ensemble du territoire à l'exception de la zone agricole;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 113-2012-01 de la municipalité de Saint-Polycarpe indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 113-2012-01 de la municipalité de Saint-Polycarpe.

Proposition adoptée.

CA 13-06-12-15



12.1.1.2. VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENTS NUMÉROS 1275-169 ET 1588-01

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-169 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 aux fins de modifier des normes relatives à l'apparence extérieure des bâtiments, aux bâtiments, constructions et usages accessoires, à l'aménagement extérieur, aux piscines, aux constructions et équipements autorisés dans les cours, à l'étalage et la vente extérieure temporaire et aux matériaux de revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1588-01 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement numéro 1588 autorisant la conclusion d'une entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe N.A.M. inc. » afin d'autoriser une participation financière maximale de la Ville de 25 000 \$ pour les infrastructures d'égout pluvial et de fondations de rues adjacentes au parc Mozart construites par le promoteur « Groupe N.A.M. inc. » dans le cadre de la phase 9 du projet;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1275-169 et 1588-01 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **que** le comité administratif **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1275-169 et 1588-01 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12.1.1.3. MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC : RÈGLEMENT NUMÉRO 301-05

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 301-05 de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a pour objet la modification du Règlement sur les permis et certificats numéro 301 afin d'ajouter deux nouvelles définitions soit : « cour avant secondaire » et « abri-vestibule » et d'exiger un certificat d'autorisation sans frais pour l'implantation d'un abri vestibule (tambour);

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 301-05 de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 301-05 de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Proposition adoptée.

13. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon informe les membres qu'il y a eu une rencontre le 12 juin

CA 13-06-12-16

CA 13-06-12-17



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

2013 concernant le plan de mobilité durable qui a été analysé. Le document est conforme.

14. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)

Aucun sujet traité.

15. DÉVELOPPEMENT

15.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

15.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

16. CULTURE

Aucun sujet traité.

17. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

18. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Mario Tanguay, citoyen de la ville de Vaudreuil-Dorion, demande que la période reliée au stationnement d'hiver (RMH 330) soit du 15 novembre au 15 avril au lieu du 1^{er} novembre au 15 avril.

Monsieur Crevier demande quand aura lieu le dépôt des états financiers. Monsieur le directeur général répond qu'ils seront déposés en août.

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu que la séance soit levée à 14 h 51.

Proposition adoptée.

ROBERT SAUVÉ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier

CA 13-06-12-18